

QUALITE

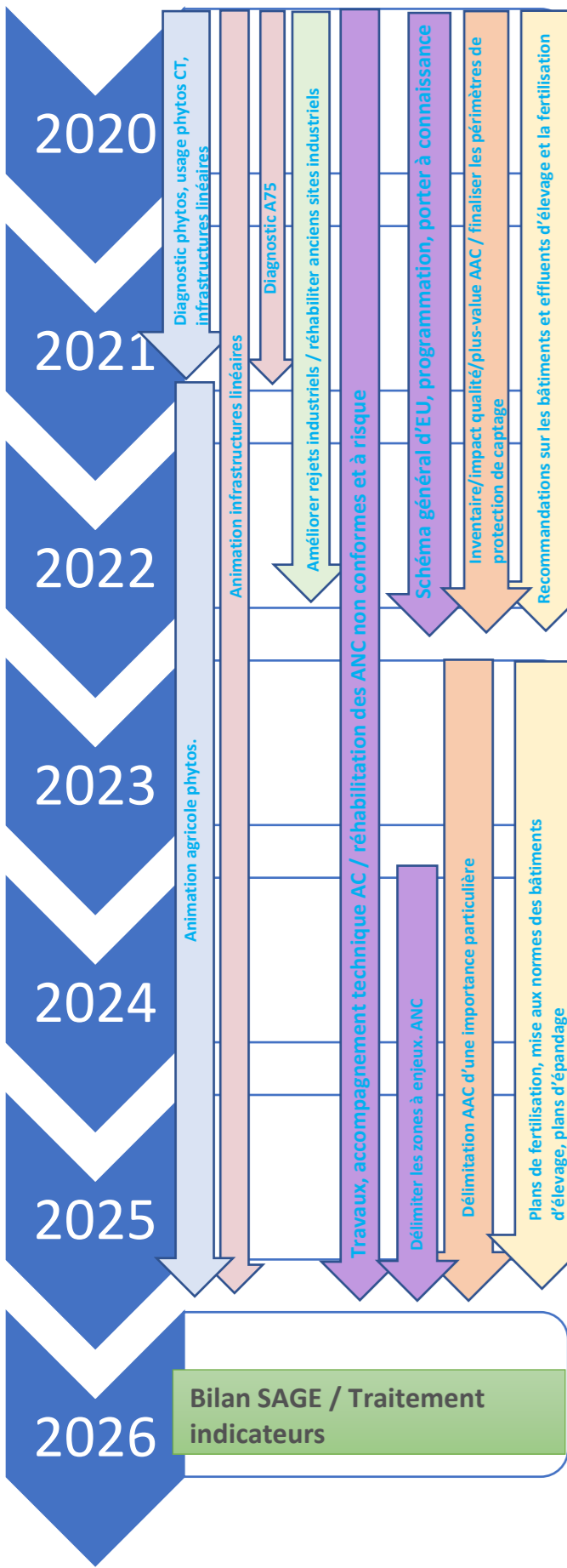
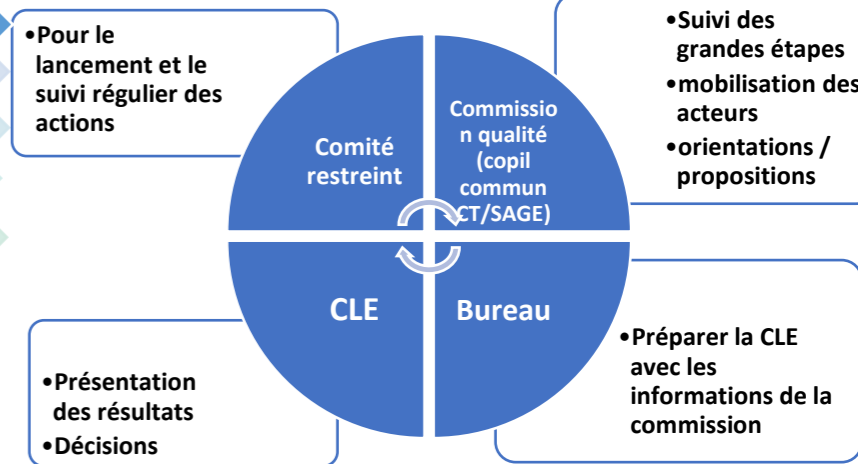
Eaux superficielles et souterraines

Objectifs : Préserver la qualité des eaux souterraines et atteindre et maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux superficielles

MO : Maître d'ouvrage / P : partenaires / PF : partenaires financiers / IP : indicateur de pression / IE : indicateur d'état / IR : indicateur de réponse
 Rouge : MO/animation principale SAGE ; Marron autre MO ; Vert : MO/animation CT ; Noir : MO non déterminée

- IP2** • Prélèvements en eaux superficielles : Nb, volume annuel, volume à l'étiage
- IR1** • Taux de réalisation (actions)
- IR5** • Compatibilité des documents d'urbanisme
- IR6** • Conformité des systèmes d'assainissement
- IR7** • Conformité des ANC
- IR8** • Conformité des rejets de carrières

- IE3** • Qualité des eaux souterraines
- IE4** • Qualité des eaux destinées à l'AEP
- IE5** • Qualité physico-chimique des eaux superficielles
- IE6** • Qualité biologique des eaux superficielles
- IE7** • Qualité écologique des eaux superficielles
- IE8** • Etat de la ripisylve



→ Poursuivre la réduction de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités
 → Renforcer l'animation en zone agricole pour poursuivre la diminution/l'optimisation de l'usage des produits phytosanitaires
 → Réduire l'usage des phytosanitaires pour l'entretien des infrastructures linéaires, les supprimer dans les secteurs à risques
 → Réaliser un diagnostic et un suivi de la qualité des eaux superficielles par rapport aux produits phytosanitaires

• MO : Structure porteuse du SAGE, FREDON, Collectivités, CAs, Structure porteuse du CT, Gestionnaires d'infrastructure
 • P : FREDON
 • PF : AELB, Europe

→ Améliorer la gestion des eaux de ruissellement sur l'A75 (diagnostic, équipement, travaux)
 → Limiter le salage des routes dans les secteurs à risque

• MO : DREAL ARA, Etat
 • PF : AELB, Etat

→ Améliorer les rejets industriels et surtout des carrières (dispositifs de décantation/rétention / entretien) (diagnostics, programmes d'actions)
 → Réhabiliter les anciens sites industriels contaminés par des pollutions résiduelles (association de la CLE)

• MO : Propriétaires/Exploitants des sites
 • P : AELB, Département, Etat

→ Planifier les moyens nécessaires pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques (schémas d'assainissement, diagnostic des réseaux et des stations d'épuration) / programmation technique et financière des travaux d'assainissement à l'échelle du SAGE sous la forme d'un schéma général d'assainissement / un porter à connaissance de ce schéma général d'assainissement / Poursuivre voire renforcer l'accompagnement technique auprès des collectivités
 → Engager les travaux sur les réseaux d'assainissement collectif et les stations d'épuration
 → Poursuivre l'amélioration de l'assainissement non collectif : action des SPANCs, opération de réhabilitation des ANC non conformes et à risque / Délimiter les zones à enjeux environnementaux

• MO : Collectivités compétentes en assainissement, Structure porteuse du SAGE, SATEA 43, MAGE-CIT 15 et SATESE 63, SPANCs, Propriétaires
 • P : Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétentes en matière d'assainissement, services de l'Etat, AELB
 • PF : AELB, Départements, Etat, ANAH

→ Engager une démarche pour délimiter des AAC d'une importance particulière si nécessaire (étudier la plus-value, recueillir les infos sur les sites et leur qualité)
 → Renforcer l'animation agro-environnementale dans les AAC (fertilisants, effluents d'élevage)
 → Possibilité de renforcer les suivis qualité des eaux souterraines existants (lien captages AEP)
 → Finaliser / réviser si nécessaire les périmètres de protection des captages AEP

• MO : Services de l'Etat, Collectivités et leurs établissements publics compétents en matière d'eau potable
 • P : Départements, ARS
 • PF : AELB, Départements, Europe, Etat

→ Renforcer l'animation agro-environnementale : Recommandations sur les fertilisations, les bâtiments d'élevage, les effluents d'élevage / Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place de plans prévisionnels de fertilisation et de plan d'épandage au-delà du cadre réglementaire / Poursuivre l'amélioration des capacités de stockage des effluents d'élevage
 → Poursuivre les opérations d'entretien régulier des cours d'eau et de leurs ripisylves
 → Limiter le piétinement du lit et des berges des cours d'eau par le bétail (opérations de mise en défens)

• MO : Exploitants, CA, services de l'Etat, structure porteuse du CT
 • PF : AELB, Etat, Europe

- Etapes prévisionnelles de mise en œuvre :**
- Phytosanitaires :**
- Lancer et suivre le diagnostic de la qualité de l'eau concernant ces substances
 - Animation spécifique avec les partenaires et gestionnaires : pratiques des gestionnaires, protocoles, sensibilisation, méthodes alternatives, communication
- Routes :**
- Lancer le diagnostic de l'A75
 - Etudier les pratiques liées au salage (quel impact ?) et les méthodes alternatives / animation
- Rejets industriels :**
- Inventorier les anciens sites industriels / état de réhabilitation
 - Animation / Etat / Cci / anciens exploitants
 - Suivi application de la règle et des recommandations
- AC / ANC :**
- Suivre l'application des dispositions à portée réglementaire et recommandations
 - Accompagner la mise à jour des schémas d'assainissement
 - Faire le bilan de l'avancement des diagnostic et travaux (ANC)
 - Travailler avec les SPANCs pour définir les zones à enjeux (coter)
- AAC, captages, suivis :**
- Faire l'inventaire des captages AEP, périmètres de protection, AAC approximatives, qualité des captages, intrants potentiels, suivi évolution
 - Solliciter les services de l'Etat pour délimiter les AAC si nécessaire
 - Identifier les suivis des eaux souterraines complémentaires à réaliser, mise en place
- Animation agro-environnementale, lit, berges :**
- Suivi des actions
 - Suivi de l'application de la règle / communication
 - Veille concernant mise en compatibilité des PLU (délais de 3 ans) (haies/ripisylve)
- Observatoire de l'eau, tableau de bord :**
- Organiser la récupération des données
 - Traiter la donnée et l'intégrer à la BD et au tableau de bord interactif
 - Transmettre les données selon les demandes
- Communiquer : obligations réglementaires, préconisations SAGE, qualité de l'eau, pressions, bonnes pratiques :**
- Réunion d'information,
 - Guides acteurs
 - Lettre SAGE, plaquette
 - Newsletter, site internet, etc.
- Bilan SAGE :**
- Renseigner et étudier l'évolution des indicateurs sur la période de mise en œuvre
 - Rendu graphique et cartographique, mise à jour tableau de bord interactif
 - Mettre en évidence les limites et possibilités d'amélioration et actions à conduire pour la suite de la mise en œuvre ou la révision du SAGE
 - Communiquer sur le bilan

Bilan SAGE / Traitement indicateurs